



Rapport d'orientation budgétaire 2026

SOMMAIRE

I) LE CONTEXTE GLOBAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE.....	4
A) LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL.....	4
B) TENDANCES GLOBALES DES FINANCES LOCALES 2025 ET PERSPECTIVES.....	5
C) LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026	7
II) LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE COUËRON : ANALYSE RETROSPECTIVE.....	8
A) Les dépenses de fonctionnement.....	8
B) Les recettes de fonctionnement.....	12
C) L'évolution de l'épargne	16
D) Des investissements confortés.....	17
E) Un endettement maîtrisé	19
III) LES ORIENTATIONS POLITIQUES ET BUDGETAIRES.....	22
A) Trajectoire financière	22
B) Les perspectives de recettes pour 2026	23
C) L'évolution des dépenses de fonctionnement pour 2026	26
D) Les perspectives d'investissements 2026.....	27

Préambule :

Depuis 2020, la Collectivité a été confrontée à trois crises successives qui ont profondément marqué son action publique. La crise sanitaire a d’abord limité la capacité d’intervention de la Commune. Elle a été suivie par une période d’inflation inédite et par le choc des prix de l’énergie consécutifs à la guerre en Ukraine. Désormais, la dégradation des comptes publics nationaux conduit l’Etat à solliciter les collectivités afin de participer à l’effort de redressement, générant de nouvelles contraintes financières pour notre Commune.

Dans ce contexte, la stratégie financière engagée depuis 2021 a démontré sa solidité. Elle a permis de financer un projet municipal axé sur l’amélioration du cadre de vie, le renforcement de la cohésion sociale et le maintien d’un haut niveau de service public.

Malgré les tensions budgétaires accentuées par les dispositions du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026, cette stratégie sera poursuivie, tout en étant adaptée pour répondre aux nouvelles exigences de gestion.

Cette trajectoire a reposé sur la préservation des équilibres financiers du mandat afin de garantir une action publique efficace et une capacité d’investissement ambitieuse, supérieure à 30 M€. Conformément aux engagements pris, la Commune n’a procédé qu’à une seule revalorisation modérée du taux de taxe foncière sur le bâti en début de mandat. A la différence de nombreuses autres collectivités, aucune hausse supplémentaire de la fiscalité pesant sur les ménages n’a été mise en œuvre, malgré les contraintes financières et les aléas rencontrés.

Ainsi, le maintien de la trajectoire financière a été rendu possible grâce à l’activation maîtrisée des leviers disponibles :

- l’utilisation progressive de l’épargne de fonctionnement, stabilisée à 1,9 M€ en fin de mandat,
- un recours à l’endettement raisonné, préservant la soutenabilité des finances locales.

L’impact du PLF 2026 invite désormais à une vigilance renforcée sur l’évolution des dépenses de fonctionnement. Des efforts de gestion sont d’ores et déjà engagés afin de maintenir les équilibres budgétaires et de garantir aux habitantes et habitants une qualité de vie durable, conforme aux ambitions portées par la Commune.

I) Le contexte global de la préparation budgétaire

A) Le contexte économique et financier national

Après une reprise vigoureuse en 2022 (+2,6 %) et un ralentissement marqué en 2023 (+0,9 %), l'économie française avance en 2025 avec une cadence fragile. La Banque de France, dans sa dernière projection, relève légèrement la prévision de croissance à 0,7 %, mais cette embellie reste bien en deçà des ambitions initiales. Aussi, l'horizon demeure brouillé par des incertitudes politiques et des tensions géopolitiques persistantes - Ukraine, Proche-Orient, commerce mondial – qui freinent les décisions des ménages et des entreprises. Même l'élan des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris n'aura été qu'une parenthèse, incapable de dissiper la morosité ambiante.

Sur le front des prix, la désinflation s'impose avec force : après 5,7 % en 2023 et 2,3 % en 2024, l'inflation devrait se stabiliser autour de 1,0 % en 2025, avant de glisser vers 1,3 % en 2026. Cette détente, conjuguée à une progression des salaires réels, redonne un peu d'air au pouvoir d'achat, mais sans déclencher l'essor espéré. Le marché du travail, quant à lui, s'essouffle : le chômage, à 7,4 % début 2025, pourrait atteindre 7,9 % en fin d'année, avant de frôler 8,3 % en 2026.

La politique monétaire, amorce quant à elle un tournant. Après avoir hissé ses taux à 4,5 % en 2023, la Banque Centrale Européenne (BCE) a engagé une détente prudente : le taux de refinancement s'établit désormais à 2,15 %, signe d'un assouplissement destiné à soutenir le crédit et, timidement, l'investissement. Le marché immobilier, meurtri par deux années de repli, esquisse une reprise timide, mais reste loin des sommets passés.

Les finances publiques demeurent sous tension. Le déficit devrait atteindre -5,4 % du PIB en 2025, avant un frêle redressement à -4,7 % en 2026. Quant à la dette, elle franchit le seuil des 114 % du PIB, et pourrait s'approcher des 116 % en fin d'année, interrogeant plus que jamais la soutenabilité de la trajectoire budgétaire.

Trajectoire des finances publiques (projection du projet de loi de finances pour 2026)

En % de PIB	2022	2023	2024	2025	2026
Déficit public	-4,8	-5,5	-5,8	-5,4	-4,7
Croissance volume de la dépense publique	-1,1	-1,0	2,1	1,7	0,3
Taux de prélèvements obligatoires	45,4	43,2	42,8	43,6	43,9
Taux de dépenses publiques	57,7	56,4	56,6	56,8	56,4
Dette publique	111,8	109,9	113,2	115,9	117,9

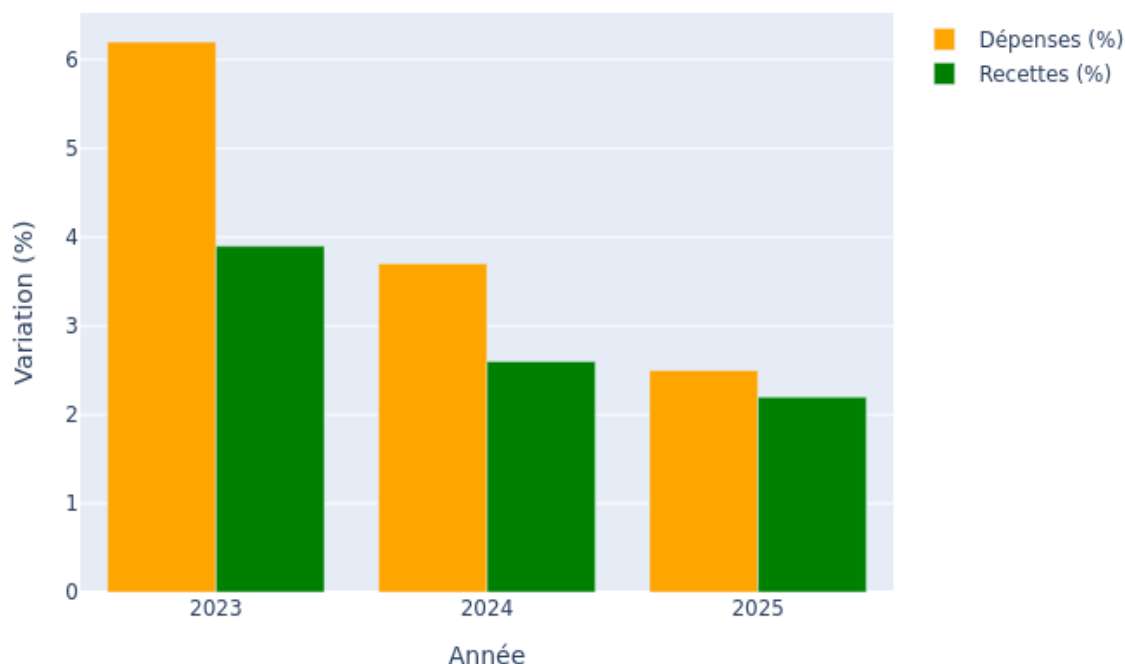
B) Tendances globales des finances locales 2025 et perspectives

Après l'embellie de 2021 et 2022, les finances locales affrontent depuis 2023 un effet ciseau important : des dépenses qui galopent, des recettes qui peinent. En 2024, les dépenses de fonctionnement ont bondi de +3,7 %, quand les recettes ne progressaient que de +2,6 %, rognant l'épargne brute (-1,8 %). L'investissement, persiste dans son élan (+6,5 %), mais au prix d'un recours accru à l'emprunt (+7,2 Md€).

Pour 2025, les tendances restent les mêmes, avec quelques nuances. Les dépenses de fonctionnement ralentissent sans faiblir (+ 2,5 %), tandis que les recettes (+ 2,2 %) se heurtent à la fin des dispositifs de soutien et à la chute des droits de mutation (- 17 %). L'épargne brute frôle un léger mieux (+ 0,9 %), mais les disparités entre niveaux de collectivités demeurent criantes. L'investissement, robuste, dépasse les 80 milliards d'euros (+ 1,2 %), porté par le bloc communal (+ 4,9 %), tandis que Départements et Régions marquent le pas. Ce dynamisme s'alimente d'un recours massif à l'emprunt (+8,5 Md€) et d'une ponction sur la trésorerie (- 8 Md€), un prélèvement inédit depuis une décennie.

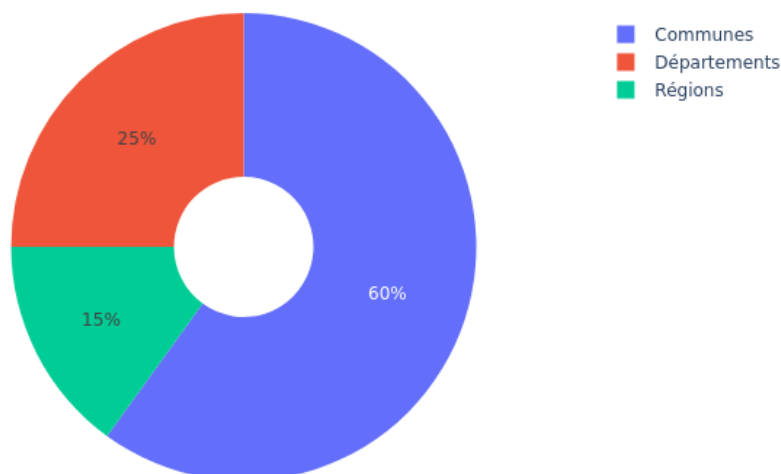
Les charges de personnel et les coûts liés à l'énergie continuent de peser, malgré la désinflation. Les collectivités absorbent les revalorisations salariales et les nouvelles obligations réglementaires. La revalorisation des bases cadastrales (+3,9 %) ne compense pas la baisse des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et le ralentissement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Les dotations de l'Etat restent sous pression, accentuant la dépendance aux ressources propres.

Structure des finances locales (2023-2025)



Les investissements liés à la performance énergétique et à la mobilité douce gagnent en importance, tandis que le recours à l'emprunt atteint un niveau inédit depuis dix ans, traduisant la volonté de maintenir l'effort d'équipement malgré la contraction des marges financières.

Répartition des investissements par bloc (2025)



Dans ce contexte, la trajectoire pour 2026 se durcit. La croissance nationale rebondirait légèrement (+ 0,9 %), l'inflation se stabiliserait autour de + 1,3 %, mais les collectivités subiraient un effort budgétaire inédit. L'Etat prévoit 5,3 Md€ d'économies, soit plus du double de 2025, pour contenir la hausse de ses dépenses de fonctionnement. Les recettes resteraient sous tension (DMTO et TVA en baisse), et l'autofinancement pourrait encore se contracter. Enfin, l'investissement serait menacé par ces contraintes, malgré la montée en puissance des projets liés à la transition écologique.

C) Le projet de loi de finances 2026

En l'état des connaissances sur le Projet de Loi de Finances (PLF) et en amont de son vote au Parlement, la Collectivité anticipe les éléments suivants :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les collectivités territoriales devrait rester gelée en valeur nominale, sans indexation sur l'inflation, comme les années précédentes. Le montant global de la DGF est maintenu à 27,24 milliards d'euros, identique à celui de 2024 et 2025. Les dotations de solidarité (DSU et DSR) ne bénéficient pas cette année d'une revalorisation significative, les ajustements continuant à se faire par écrêtement de la dotation forfaitaire.

Concernant les Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le gouvernement poursuit la réduction du Fonds vert, qui passe de 1 milliard d'euros à 500 millions d'euros (contre 2,5 milliards en 2024). Cette baisse risque d'affecter fortement les projets liés à la transition écologique, notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics et l'amélioration de l'isolation. Un regroupement des dotations d'investissement dans un fonds unique est annoncé, mais sans précision opérationnelle à ce stade.

Sur le plan fiscal, la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est de nouveau reportée : elle interviendra désormais progressivement entre 2029 et 2031, soit un décalage d'un an par rapport au calendrier initial. Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) verra son taux abaissé à 14,850 % à compter du 1er janvier 2026 (contre 16,404 % actuellement), soit une baisse de 14 %. De plus, certaines dépenses comme l'entretien des bâtiments publics, la voirie, les réseaux ou les prestations de « cloud computing » seront exclues de son assiette. **À cela pourrait s'ajouter une réduction de 25 % du prélèvement sur recettes compensant les bases industrielles, entraînant une perte estimée à 1,2 milliard d'euros pour les collectivités.**

Enfin, le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) confirme le relèvement progressif du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL, à raison de +3 points par an jusqu'en 2028, ce qui pèsera à hauteur de 1,3 milliard d'euros sur les budgets locaux.

II) La situation financière de la ville de Couëron : analyse rétrospective

Les éléments de rétrospective financière présentés ci-dessous permettent d'identifier la situation financière de la Collectivité, ses atouts et ses fragilités, ainsi que les leviers et marges de manœuvre dont elle dispose dans la définition de ses orientations budgétaires.

A) Les dépenses de fonctionnement

Chapitres budgétaires		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 projeté (prévision)	Variation annuelle moyenne
011	Charges à caractère général	3 957 K€	4 316 K€	4 703 K€	5 277 K€	5 050 K€	6,29%
012	Frais de personnel et charges assimilées	15 399 K€	16 664 K€	17 760 K€	19 272 K€	19 700 K€	6,35%
014	Atténuations de produits	73 K€	76 K€	68 K€	164 K€	220 K€	31,76%
65	Autres charges de gestion courante	2 643 K€	2 756 K€	2 593 K€	2 839 K€	2 860 K€	1,99%
66	Charges financières	172 K€	159 K€	119 K€	89 K€	99 K€	- 12,90%
67	Charges exceptionnelles	34 K€	23 K€	71 K€	1 K€	15 K€	-18,50%
68	Provisions	10 K€	10 K€	82 K€	6 K€	5 K€	-15,91%
Dépenses réelles		22 289 K€	24 004 K€	25 396 K€	27 648 K€	27 949 K€	5,82%

Les dépenses réelles de fonctionnement de la ville de Couëron sur la période 2021-2024 connaissent une **progression annuelle moyenne de + 5,82 %**. Cette évolution significative, même si elle est inférieure à celle de la période 2020-2023 prend comme point de départ l'année 2021 encore impactée par la crise sanitaire et une activité qui avait connu une faible reprise avant un exercice 2022 marqué par une forte reprise des dépenses et de l'inflation. L'exercice 2024 est quant à lui tout particulièrement marqué par l'évolution des charges de personnel (+8,5%) et des charges à caractère général (+12%, coût des fluides notamment). L'exercice 2025 devrait s'inscrire à l'inverse sur des évolutions beaucoup plus limitées, de l'ordre de +1% d'évolution globale des dépenses, dans un contexte d'inflation beaucoup plus mesurée. Malgré l'augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL, les charges de personnel restent contenues autour de + 2,2 % et les charges à caractère général diminuent de 4,3 %, preuve des efforts de gestion réalisés par la Collectivité.

Avec des dépenses réelles par habitant de 1 179 euros en 2024, Couëron se situe globalement dans la frange basse des dépenses par habitant des communes métropolitaines de strate comparable (1 184 euros ¹), ainsi qu'assez nettement en dessous de la moyenne des dépenses par habitant de la strate nationale (1 379 euros)².

¹ Communes de Nantes Métropole population entre 15 000 et 30 000 habitants

² Strate INSEE 15 000 – 30 000 habitants, Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)

1) Les dépenses de personnel

Premier poste budgétaire de la Collectivité, les dépenses de personnel représentaient en 2024 un montant de 19,27 millions d'euros, soit plus des deux tiers du budget global. Ce poids financier traduit l'importance des ressources humaines dans la mise en œuvre des politiques publiques locales.

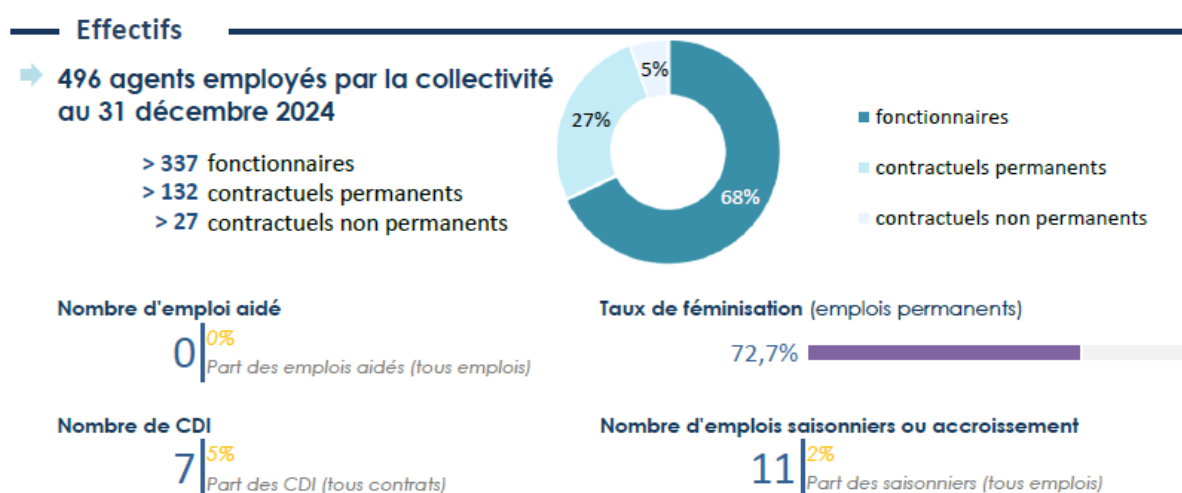
Ces dépenses sont principalement composées de la rémunération des 496 agents de la Collectivité (effectifs au 31 décembre 2024) qui collaborent à la mise en œuvre des politiques publiques déployées par la Collectivité. Parallèlement aux rémunérations, les dépenses de personnel sont composées de l'assurance du risque statutaire (327 700 euros), de l'action sociale (430 000 euros) et de la rémunération des personnels externes (370 000 euros).

En 2025, les dépenses de personnel continuent de croître pour atteindre 19,75 millions euros, confirmant le poids prépondérant dans le budget global. On note ainsi que la part des dépenses de personnel dans le budget continue de se renforcer du fait notamment des décisions gouvernementales, notamment :

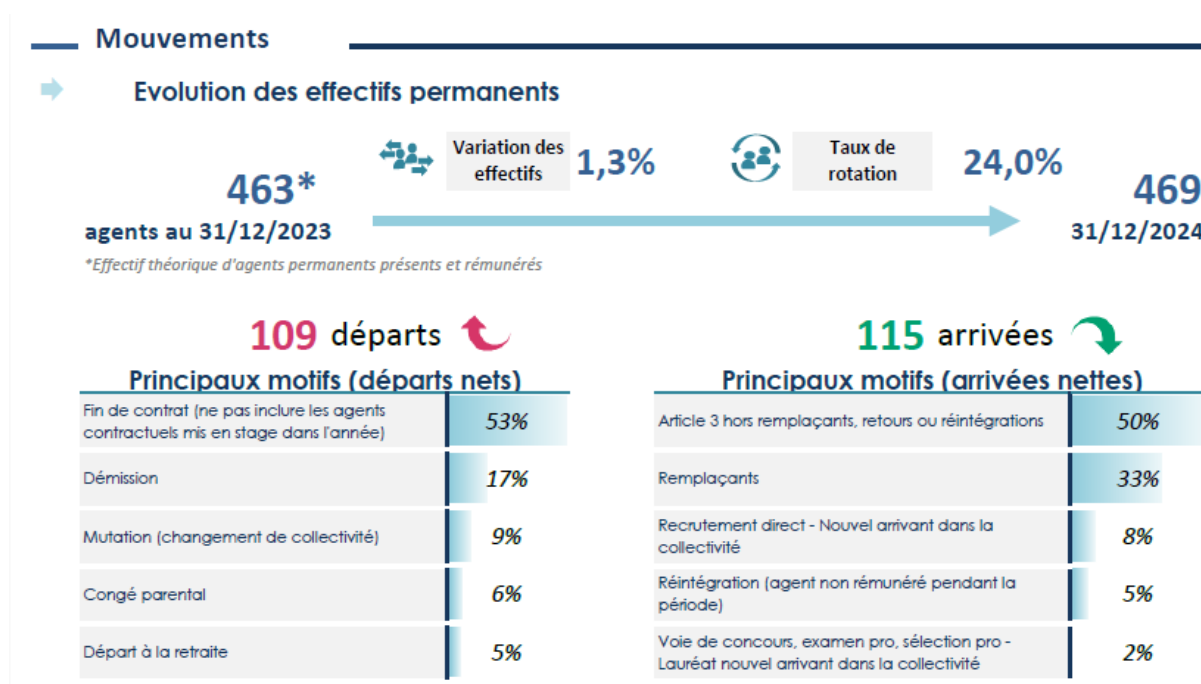
- mise en œuvre de l'adhésion obligatoire à la mutuelle prévoyance avec une base de participation de la Ville présentant des modulations de 50, 55, 60% (+ 82 000 euros),
- augmentation de la cotisation CNRACL de 3 points (+ 200 000 euros),
- augmentation URSSAF de 1 point (+ 70 000 euros).

Cette tendance interroge la soutenabilité financière à moyen terme. La rigidité des dépenses de personnel, qui constitue une charge incompressible, réduit les marges de manœuvre pour financer les investissements ou absorber des aléas budgétaires. Elle appelle à une réflexion sur l'optimisation des organisations, la maîtrise des effectifs et l'anticipation des impacts réglementaires, afin de préserver l'équilibre budgétaire tout en garantissant la qualité du service public.

Structure des effectifs (Ces données sont issues du rapport social unique 2024)



Avec 496 agents au sein de la Collectivité au 31 décembre 2024, les effectifs sont en augmentation : + 8 agents employés par la Collectivité par rapport à 2023 après une augmentation de +14 agents entre 2022 et 2023.



On note, 115 arrivées (contre 154 l'année précédente) et 109 départs (contre 125 en 2023). Les fins de contrats des remplaçants restent en forte augmentation (53% en 2024, contre 43% en 2023). De manière générale, on constate une variation en forte baisse des effectifs avec 1.3% contre 6.7% l'année précédente. Ainsi les effectifs se stabilise après les fortes variations post Covid.

Équivalent temps plein rémunéré

415,5 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	313,8
> Contractuels sur emploi permanent	91,1
> Contractuels sur emploi non permanent	10,6

Répartition des ETPR permanents par catégorie	
Catégorie A	43,3
Catégorie B	62,3
Catégorie C	299,4

Les Equivalents Temps Plein Rémunérés de la Collectivité ont fortement augmenté passant de 387,4 agents en 2023 contre 415,5 agents en 2024, 28,1 ETPR supplémentaires en 1 an. Cette évolution s'explique notamment par la dé-précarisation d'un certain nombre de poste avec l'augmentation des quotités horaires.

Coût mensuel moyen

Le coût moyen d'un agent pour la période de janvier à décembre 2024 a évolué de 5,11% par rapport à l'année précédente. Il est de 3 006 euros en 2024 (contre 2 859 euros en 2023) :

- le traitement de base indiciaire : 2 015 euros en moyenne par agent (soit un budget global de 9 863 000 euros),
- l'URSSAF : 319 euros en moyenne par agent (soit 1 560 000 euros),
- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) : 302 euros en moyenne par agent (soit 1 378 000 euros),
- la retraite CNRACL : 660 euros en moyenne par agent, soit 2 103 000 euros
- la prime annuelle : 142 euros en moyenne, soit 700 500 euros,
- les autres coûts (CNFPT, SFT, etc.).

2) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général constituent le 2^{ème} poste de dépenses de fonctionnement de la Collectivité. Elles s'élèvent à 5,28 millions d'euros en 2024 et représentent 19,1 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Sur la période 2021-2024, ce chapitre est en augmentation moyenne annuelle de 6,29 %. Cette évolution prend comme point de départ l'année 2021 encore impactée par la crise sanitaire et une activité en berne avant une faible reprise sur l'exercice 2022. Par la suite, les exercices 2023 et 2024 ont connu une forte augmentation des dépenses liées à la reprise de l'activité post covid et la forte inflation.

L'exercice 2025, dans un contexte d'inflation plus modérée, connaît une diminution sensible des charges à caractère général, estimée autour de - 4,3 %. Cette tendance témoigne des efforts de gestion réalisés par au sein de la Collectivité.

De fait, les dépenses par habitant en 2024 sur ce chapitre progressent par rapport à 2023, avec un montant de 223 euros. La ville de Couëron se situe en-dessous de la moyenne des communes métropolitaines de strate comparable, pour lesquelles le montant s'élève à 240,5 euros par habitant. La tendance pour 2025 est une progression modérée, l'écart avec la moyenne des autres communes devrait être stable ou légèrement augmenter.

3) Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 2,84 millions d'euros en 2024 et devraient atteindre 3 millions en 2025. Elles sont composées pour 75 % des subventions de fonctionnement versées aux associations et au CCAS, le reste étant dédié à un certain nombre de contributions obligatoires (participation versée à l'OGEC Saint Symphorien, indemnités et formation des élus, ...).

B) Les recettes de fonctionnement

Chapitres		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 projeté (prévisionnel)	Evolution annuelle moyenne
013	Atténuation de charges	381 K€	425 K€	470 K€	444 K€	320 K€	-4,27%
70	Ventes de produits, prestations de services	1 520 K€	1 696 K€	1 800 K€	1 936 K€	1 956 K€	6,51%
73	Impôts et taxes	18 968 K€	20 380 K€	21 500 K€	21 504 K€	22 233 K€	4,05%
74	Dotations, subventions et participations	4 786 K€	5 200 K€	5 389 K€	5 440 K€	5 512 K€	3,59%
75	Autres produits de gestion courante	199 K€	190 K€	235 K€	236 K€	211 K€	1,47%
77	Produits exceptionnels	152 K€	68 K€	38 K€	5 K€	5 K€	-57,41%
78	Reprises sur provisions		22 K€		23 K€	0 K€	
Recettes réelles		26 008 K€	27 979 K€	29 433 K€	29 587 K€	30 237 K€	3,84%

Sur la période 2021-2025, les recettes réelles de fonctionnement progressent en moyenne de près de 3,84 % par an. Cette dynamique, principalement portée par la fiscalité, est en nette diminution à partir de 2024.

Le montant moyen des recettes par habitant est en diminution en 2024, pour atteindre 1 252 euros (contre 1 258 euros en 2023). La ville de Couëron se situe très sensiblement en dessous de la moyenne des communes métropolitaines de strate comparable (1 378 euros)³, ainsi que largement en dessous du montant moyen par habitant des communes de même strate à l'échelle nationale (1 586 euros)⁴.

Les recettes de fonctionnement sont anticipées pour 2025 à environ +2,2%, notamment du fait de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de +1,7 % et de la reprise des droits de mutation. Les dotations d'Etat restent globalement stables. Ces éléments sont détaillés ci-après.

1) Les produits de la fiscalité locale directe (bases notifiées – Etat fiscal 1259 COM)

La ville de Couëron bénéficie d'une bonne dynamique de ses bases impactées par la revalorisation cadastrale des valeurs locatives, indexée sur l'indice des prix (+ 1,7 % en 2024) et par une augmentation physique des bases significative, liée aux constructions nouvelles/extensions.

³ (*) Communes de Nantes Métropole population entre 15 000 et 30 000 habitants

⁴ Strate INSEE 15 000 – 30 000 habitants, Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution annuelle moyenne 2021-2024
Taxe d'habitation						
Produit	61 348	66 171	264 984	184 715	104 090	44,4%
Taxe foncière bâti						
Taux	38,31% (*)	40,23%	40,23%	40,23%	40,23%	1,6%
Base	23 235 843	24 501 000	26 560 277	27 353 168	28 024 000	5,6%
Produit	8 901 651	9 856 752	10 685 199	11 004 179	11 274 055	7,3%
Coefficient correcteur	3 417 527	3 602 732	3 891 574	3 913 260	4 038 840	4,6%
Taxe foncière non bâti						
Taux	78,70%	82,64%	82,64%	82,64%	82,64%	1,6%
Base	249 519	252 000	266 657	274 735	281 900	3,3%
Produit	196 371	208 253	220 448	227 041	232 962	5,0%
Total des contributions directes	12 576 898	13 733 908	15 062 206	15 329 196	15 649 947	6,8%

(*) Dans le cadre du transfert de la part départementale de taxe foncière à la Commune (visant à compenser partiellement la suppression de la taxe d'habitation à compter du budget 2021), le taux de taxe foncière 2021 correspond à l'agrégation du taux communal (23,31 %) et du taux départemental (15 %) jusque-là en vigueur.

À compter du 1^{er} janvier 2021, la disparition de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales a été remplacée par un coefficient correcteur visant la compensation à l'euro près de la perte du produit de TH sur la base des taux arrêtés en 2017.

En 2022, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter ses taux de fiscalité : le taux de la taxe foncière sur le bâti passe de 38,31 % à 40,23 % et celui de la taxe foncière sur le non bâti passe de 78,70 % à 82,64 %. Ainsi le montant des contributions directes progresse fortement en 2022 (+ 9 %).

En 2023, les taux de fiscalité sont restés stables, la progression importante des contributions directes (+ 9,2 %) s'expliquant principalement par la revalorisation cadastrale des valeurs locatives, indexée sur l'indice des prix (+ 7,1 %).

En 2024, les taux de fiscalité sont également restés stables. La progression des contributions directes a été limitée à + 1,6 %, soit une évolution inférieure à la revalorisation cadastrale des valeurs locatives de + 3,9 % (indexation sur l'indice des prix). Cette évolution sensiblement inférieure aux tendances historiques connues par la Commune s'explique par la requalification des bases foncières du site Arc-en-Ciel opérée par la Direction Régionale des Finances Publiques. La baisse structurelle de taxe foncière qui en résulte est de - 228 000 euros. Suite à cette requalification, la baisse de recettes subie par la Commune représente une perte totale et structurelle de 599 786 euros.

En 2025, les taux de fiscalité sont à nouveau restés stables, l'évolution de +2,1 % des contributions directes s'explique principalement par la revalorisation cadastrale des valeurs locatives, indexée sur l'indice des prix (+ 1,7 %), le solde s'expliquant par l'évolution physique des bases.

2) Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

La contraction du marché immobilier et la baisse des prix des biens a conduit à une diminution de plus de 12% du produit des DMTO en 2024, soit - 121 000 euros par rapport à 2023, après déjà une baisse sensible de près de 27% en 2023. La fin d'année 2024 a connu une reprise immobilière modérée et 2025 semble confirmer cette tendance, où les DMTO sont anticipés à +15,5 %, soit +135 000 euros.

3) Les dotations de l'Etat

Les évolutions de dotations versées par l'Etat sont restées sensiblement inférieures à l'inflation. Compte tenu de la requalification des bases foncières du site Arc-en-Ciel, elles ont même diminué en volume sur la période 2021-2024. Au regard de la forte inflation connue sur la période, la perte en valeur est très importante.

Les dotations d'Etat ont globalement diminué sur 2024 de - 6,0%, soit -213 000 euros.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) principale dotation de l'Etat, d'un montant de 2,6 millions d'euros est quasiment stable, l'effet gain de population parvenant presque à compenser l'écèlement destiné à financer les mécanismes de péréquation. Pour 2025 elle est prévue en diminution de - 0,3 %, une nouvelle fois sensiblement inférieure à l'inflation et décorrélée de l'évolution des dépenses.

En raison de la disparition de la taxe d'habitation et sa compensation par l'Etat, la structure du « panier » de ressources a évolué vers une substitution progressive de la fiscalité propre de la commune vers des dotations/allocations, impliquant une dépendance accrue aux décisions de l'Etat et une moindre autonomie fiscale des collectivités locales, avec une possibilité d'utilisation du levier fiscal plus limitée que par le passé.

Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (prévision)	Variation annuelle moyenne 2021-2024
Dotation Globale de Fonctionnement	2 577 240 €	2 563 751 €	2 604 754 €	2 632 243 €	2 625 000 €	0,7%
Dotation Nationale de Péréquation	76 222 €	89 380 €	88 323 €	79 491 €	95 000 €	1,4%
Dotation de compensation pour exonération fiscale taxe foncière	779 947 €	820 368 €	870 281 €	638 741 €	671 000 €	-6,4%
TOTAL Dotations	3 433 409 €	3 473 499 €	3 563 358 €	3 350 495 €	3 393 000 €	-0,8%

Pour 2025, l'évolution globale est prévue en augmentation de +1,3 %.

4) Les dotations Métropolitaines

L'approbation par le Conseil Métropolitain en décembre 2021 d'un nouveau Pacte financier de solidarité sur la période 2022-2026 répond à la volonté de soutien fort de la Métropole vers ses 24 communes. Pour mémoire, la Pacte prévoit, à compter de 2022, une majoration de 1,3 million d'euros de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), ainsi que de la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides aux Communes (fonds de soutien à l'apprentissage de la nage, fonds d'investissement pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial, ...).

Les participations de Nantes Métropole pour l'exercice 2024 se traduisent principalement par les deux dispositifs suivants :

- **L'Attribution de Compensation (AC) : 3 254 893 euros.** Dans le cadre des conventions de gestion concernant l'entretien des espaces verts, le montant de l'AC 2024 diminue de 2,0 % par rapport à 2023 (année intégrant une rétroactivité exceptionnelle).

- **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : 1 210 187 euros.** Ce montant a été calculé au regard des critères d'effort fiscal, d'insuffisance de potentiel fiscal, et d'insuffisance de revenu moyen par habitant. Les montants reversés aux communes sont par ailleurs indexés sur l'évolution annuelle des produits fiscaux métropolitains, ainsi que des dotations et autres allocations perçues par Nantes Métropole. En 2024, la DSC progresse de 3,1 % par rapport à 2023.

En 2025 le montant d'AC est en augmentation sensible à 3,57 M€, intégrant une recette exceptionnelle de 180 000 €, et le montant de DSC suit une évolution classique à 1,23 M€.

5) La CAF

En 2024, les recettes issues du partenariat avec la CAF connaissent un fort dynamisme, elles s'élèvent à 1 698 774 euros soit une progression de + 13,4 % par rapport à 2023. Les montants s'établissent comme suit :

- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : 301 065 euros,
- Prestation de Service Ordinaire (PSO) pour les activités péri-éducatives et ALSH : 750 017 euros,
- Prestation de Service Unique (PSU) pour les structures d'accueil de jeunes enfants : 647 692 euros.

En 2025, la tendance attendue est une progression modérée de ces recettes.

C) L'évolution de l'épargne

Tout au long du mandat, la stratégie financière de la Ville visant à préserver son niveau d'autofinancement a été respectée. La faible croissance des dépenses de fonctionnement en 2020 et 2021, conjuguée au dynamisme des recettes de fonctionnement des années 2020 à 2023 ont permis une reconsolidation importante des épargnes.

Le montant des recettes réelles de fonctionnement 2024, contrairement aux années 2022 et 2023, a connu une progression modérée (+ 0,5 % par rapport à 2023). Cette dynamique limitée s'explique principalement par une fiscalité locale évoluant de + 1,98 %, un niveau sensiblement inférieur à ceux des années précédentes, et par la baisse des allocations compensatrices de - 231 000 euros, soit - 27 %. Ces évolutions sont dues à la requalification des bases foncières du site Arc-en-Ciel, qui implique des pertes de taxe foncière d'environ 325 000 euros et d'allocations compensatrices de 275 000 euros. La baisse des droits de mutation (-12%, -121 000 euros) est également un élément complémentaire d'explication.

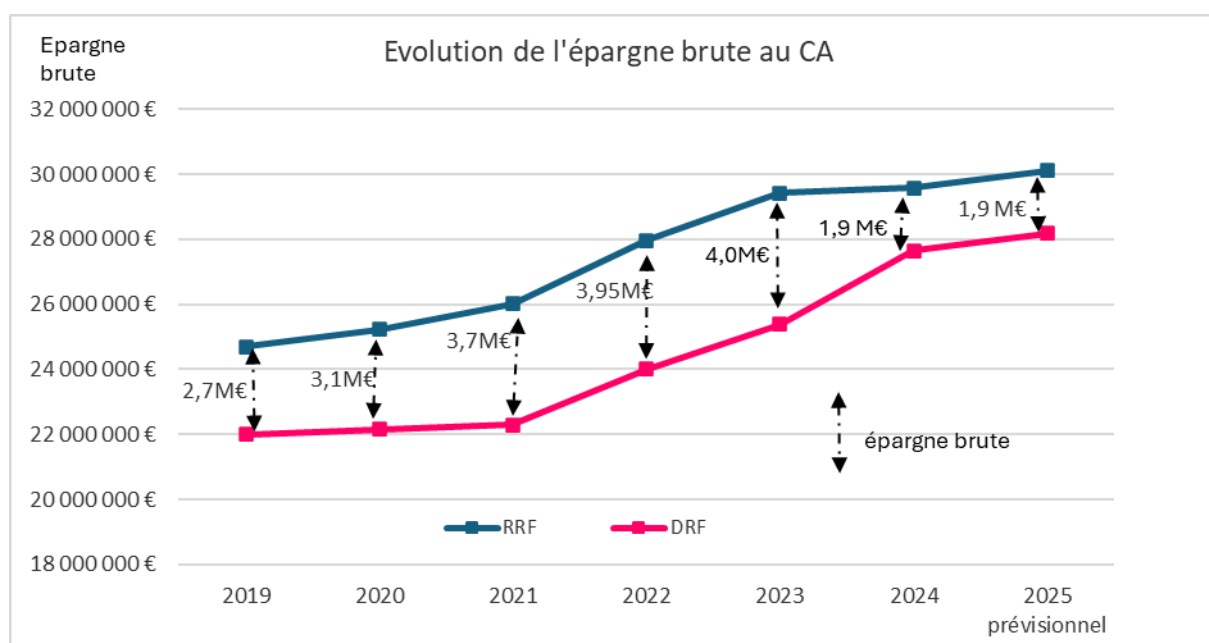
Parallèlement, les dépenses de fonctionnement ont elles aussi progressé (+ 8,9 % par rapport à 2023), notamment par l'augmentation du coût des fluides subi par la Collectivité (+ 427 000 euros, soit + 65 %). Les charges de personnel augmentent également très fortement en raison des mesures nationales de soutien au pouvoir d'achat.

Ainsi, l'épargne brute, qui représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, diminue sensiblement en 2024 pour atteindre 1,94 M€.

Le taux d'épargne brute, qui correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement, suit la même tendance et s'établit à 6,48 % en 2024, soit un niveau légèrement inférieur au seuil plancher fixé à 8 %.

Pour 2025, compte tenu de la diminution anticipée des charges à caractère général par rapport à 2024, l'épargne brute va se stabiliser à un niveau d'environ 1,9 millions d'euros. Cette épargne permet à la commune d'autofinancer une partie de ces investissements.

L'épargne brute constitue la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement effectivement constatées.

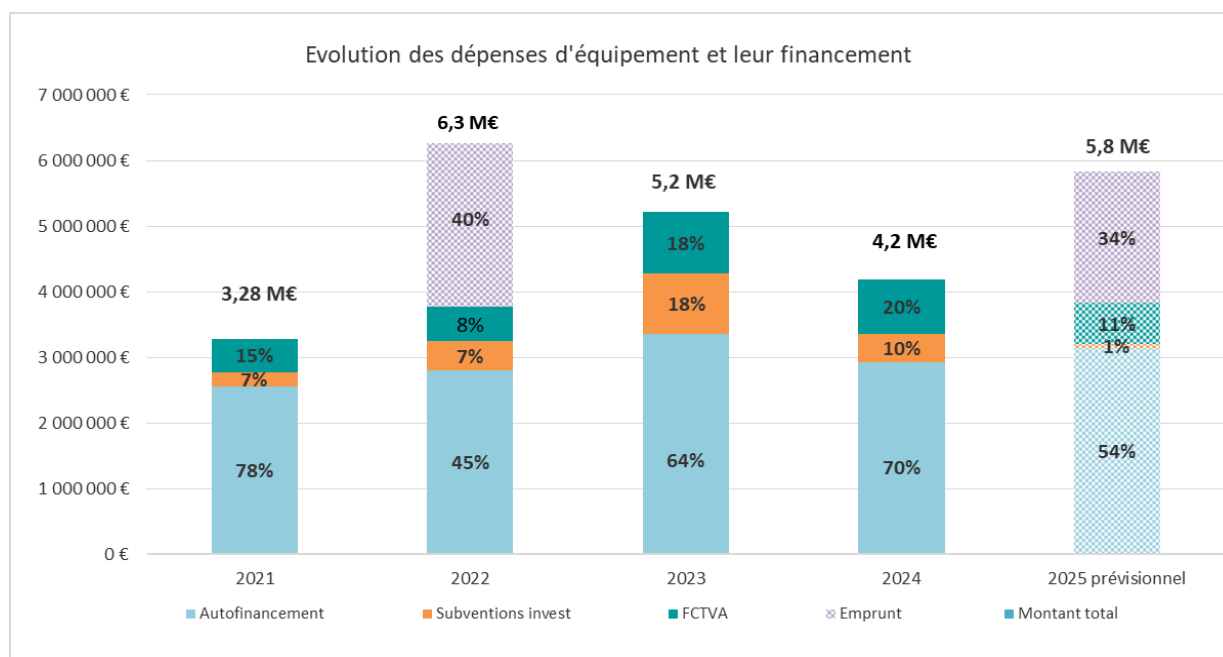


D) Des investissements confortés

Chapitres	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel
Dépenses d'équipement	3 284 508 €	6 263 547 €	5 212 420 €	4 188 675 €	5 800 000 €

Conformément à son plan pluriannuel des investissements, la ville de Couëron aura investi près de 19 millions d'euros sur la période 2021-2024, soit une moyenne annuelle de 4,7 millions d'euros de dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement 2024 atteignent un montant de 4 188 675 euros (en diminution de 19,6 % par rapport à 2023), avec un fort niveau d'engagement comptable. Et ce montant devrait être supérieur en 2025, année de finalisation de nombreux projets : livraison de l'école Aristide-Briand, ouverture de l'Espace France Services et rénovation de la Maison des Fripouilles...



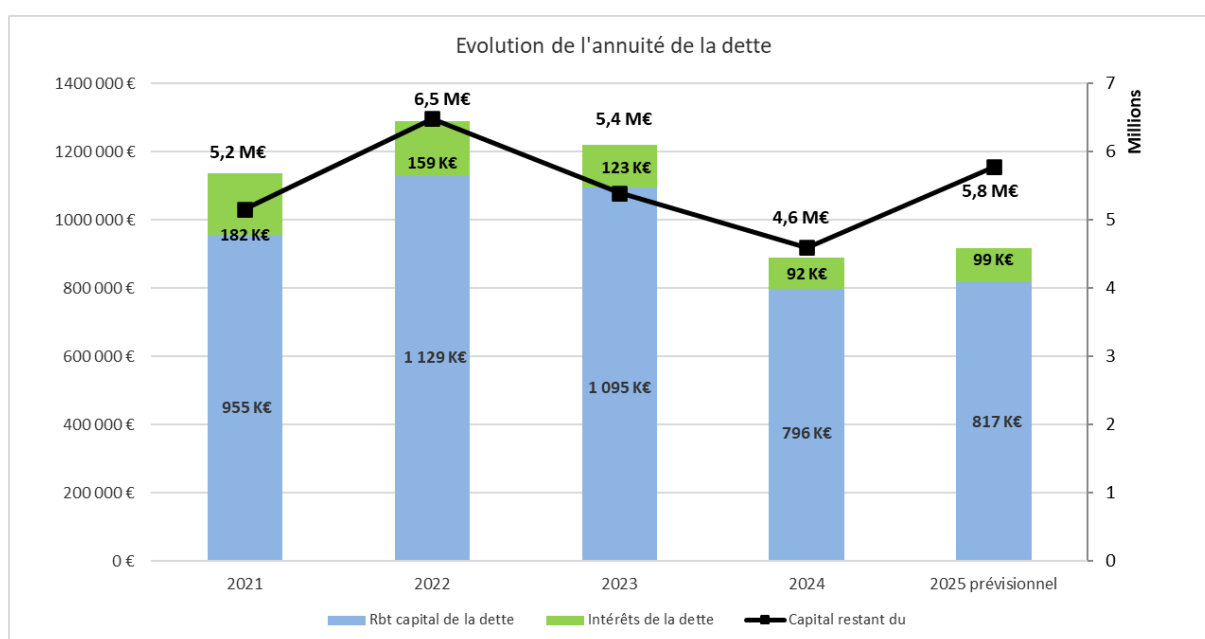
Les recettes d'investissement de la Ville sont couvertes de la manière suivante :

- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : en 2025, la Ville a perçu 621 770 euros de FCTVA contre 827 000 euros en 2023,
- les dotations et subventions d'investissement : le montant perçu sur l'exercice 2025 est estimé à 60 000 euros, correspondant à une subvention du fonds de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Anne Franck Leon Blum. La part des subventions dans le financement des investissements est très variable d'une année sur l'autre et dans un contexte de réduction du déficit public, les co-financements institutionnels, notamment de l'Etat (fond vert en recul de 60 %) et du Département, sont amenés à nettement se restreindre les années à venir,

- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est la principale source de financement du programme d'investissement (54 % en 2025),
- l'emprunt bancaire : un emprunt de 2 000 000 euros a été réalisé cette année, couvrant le programme d'investissement à hauteur de 34 %. Le précédent emprunt avait été souscrit en 2022, à hauteur de 2 500 000 euros.

E) Un endettement maîtrisé

L'encours de dette au 31 décembre 2025 s'élèvera à 5,8 millions d'euros soit une augmentation de 26 % par rapport à 2024, augmentation due à la souscription d'un nouvel emprunt. Le remboursement du capital de la dette est de 817 000 euros en 2025, en évolution modérée par rapport à 2024 (+3%). La majorité des prêts ont un profil d'amortissement progressif à échéances constantes, ainsi le montant du remboursement en capital est croissant sur la durée du prêt, ce qui implique un désendettement plus rapide et une baisse des frais financiers dans le temps. En 2025, le montant des intérêts de la dette atteint 99 000 euros. L'exercice 2026 sera marqué par un ré-endettement de la Ville avec la souscription d'un nouvel emprunt.

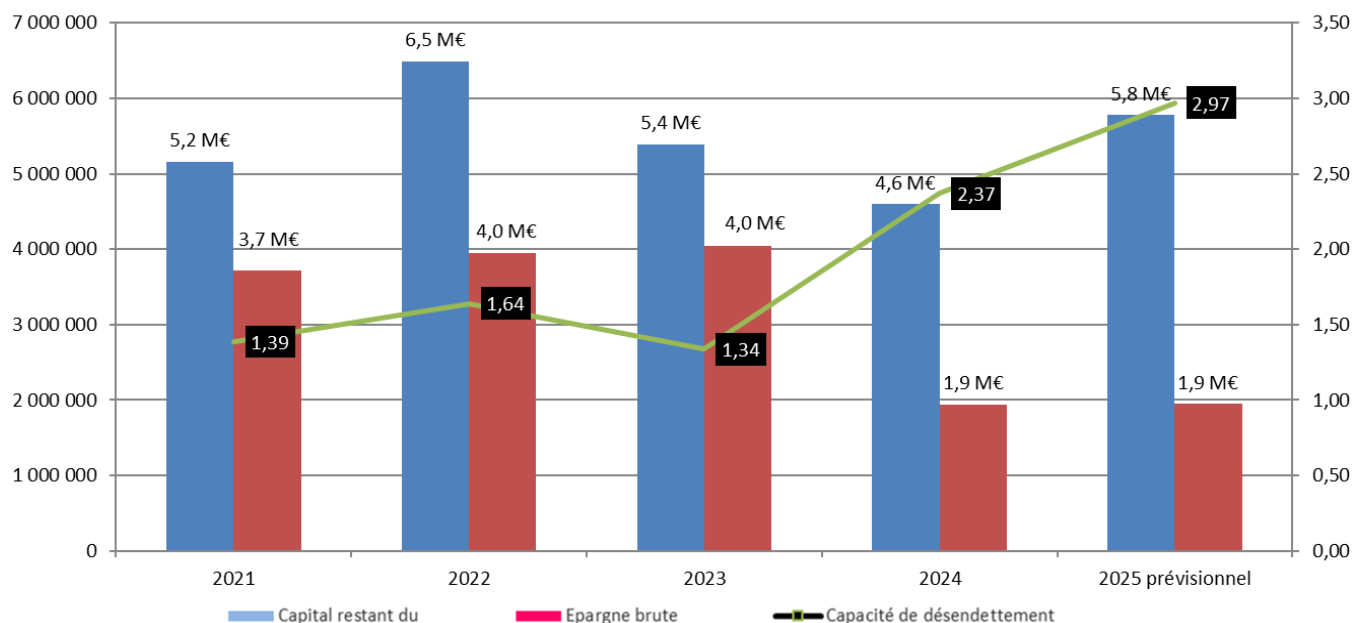


1) Une capacité de désendettement préservée

En dépit de l'augmentation de l'encours de dette, la capacité de désendettement (nombre d'années nécessaires au remboursement intégral de la dette si la Ville y consacre la totalité de son autofinancement), devrait atteindre 2,87 années. Il demeure largement inférieur au seuil critique estimé à 8 années pour les communes.

La baisse de l'épargne brute et le ré-endettement de la Ville devrait néanmoins dégrader les ratios de solvabilité de la Ville.

Encours de dette / épargne brute au 31/12/N



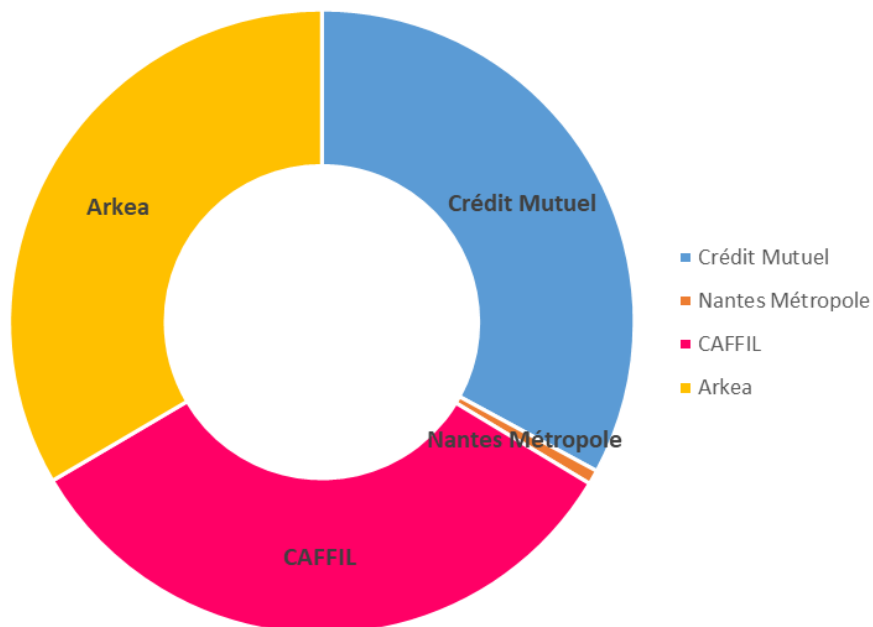
2) Caractéristique des emprunts de la Collectivité

La structure de la dette est indexée à 100 % sur taux fixe, l'encours est classé intégralement 1A sur la Charte Gissler ce qui reflète un encours de dette entièrement sécurisé. En 2024, les intérêts de la dette ne représentent que 0,32 % des dépenses globales de fonctionnement. L'année 2025 est marquée par la contraction d'un nouvel emprunt d'un montant de 2 millions d'euros au taux de 3,40 %. La charge de la dette devrait progresser à partir de cette année. Après plusieurs années de forte hausse, les taux d'intérêt se stabilisent autour de 3,50 %.

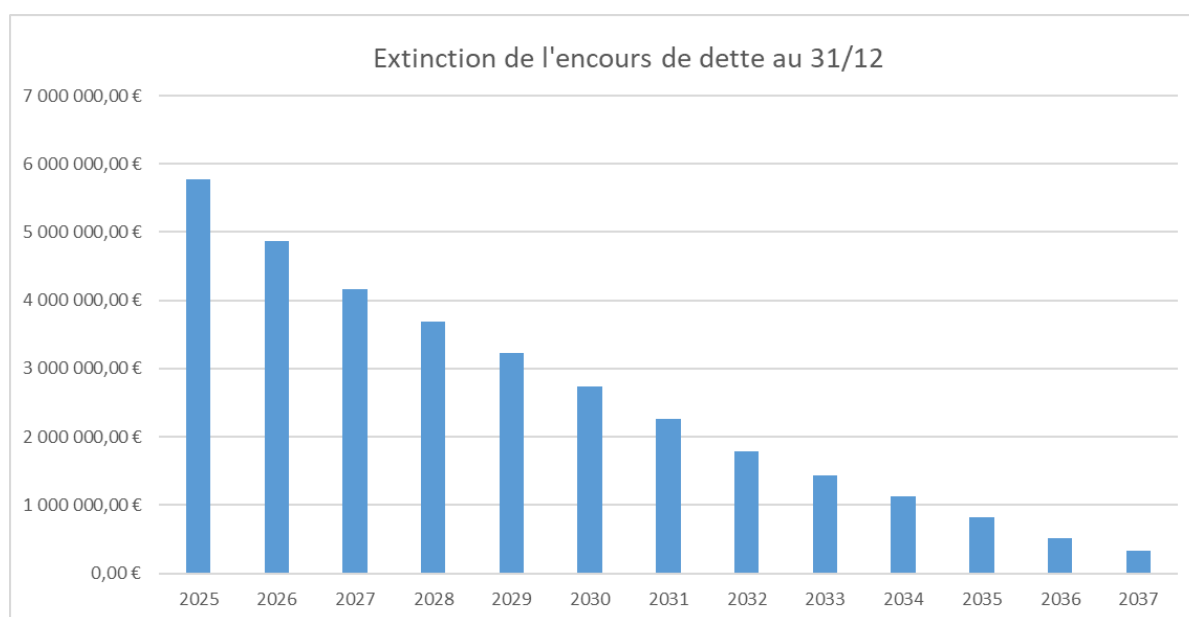
Année emprunt	Libellé de l'emprunt	Organisme prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2025	Taux fixe	Année d'extinction
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22 €	636 597,91 €	4,46 %	2027
2017	PAF Habitat NM Acquisition, 8 Bd des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55 €	42 670,67 €	0 %	2028
2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00 €	1 264 454,90 €	1,20 %	2033
2022	Investissements 2021/2022 – Multi accueil Chabossière et Halle de tennis Padel	La Banque Postale	2 500 000,00 €	1 900 057,82 €	0,72 %	2037
2025	Investissements 2025	Arkea BEI	2 000 000,00 €	1 933 333,34 €	3,40 %	2040
TOTAL				5 777 114,64 €		

3) Répartition de l'encours par prêteur (au 31 décembre 2025)

L'encours de dette est réparti équitablement entre trois principaux prêteurs, chacun détenant 33% de l'encours total de dette : la Caisse française de financement local (contractualisé auprès de la Banque Postale), le Crédit Mutuel et Arkéa banque.



En 2024, la dette par habitant de la commune de Couëron atteint 197 euros/an (contre 235 euros en 2023), un niveau sensiblement inférieur à la moyenne des communes métropolitaines de strate comparable (276 euros) et très en dessous de la moyenne nationale de la strate (986 euros).



III) Les orientations politiques et budgétaires

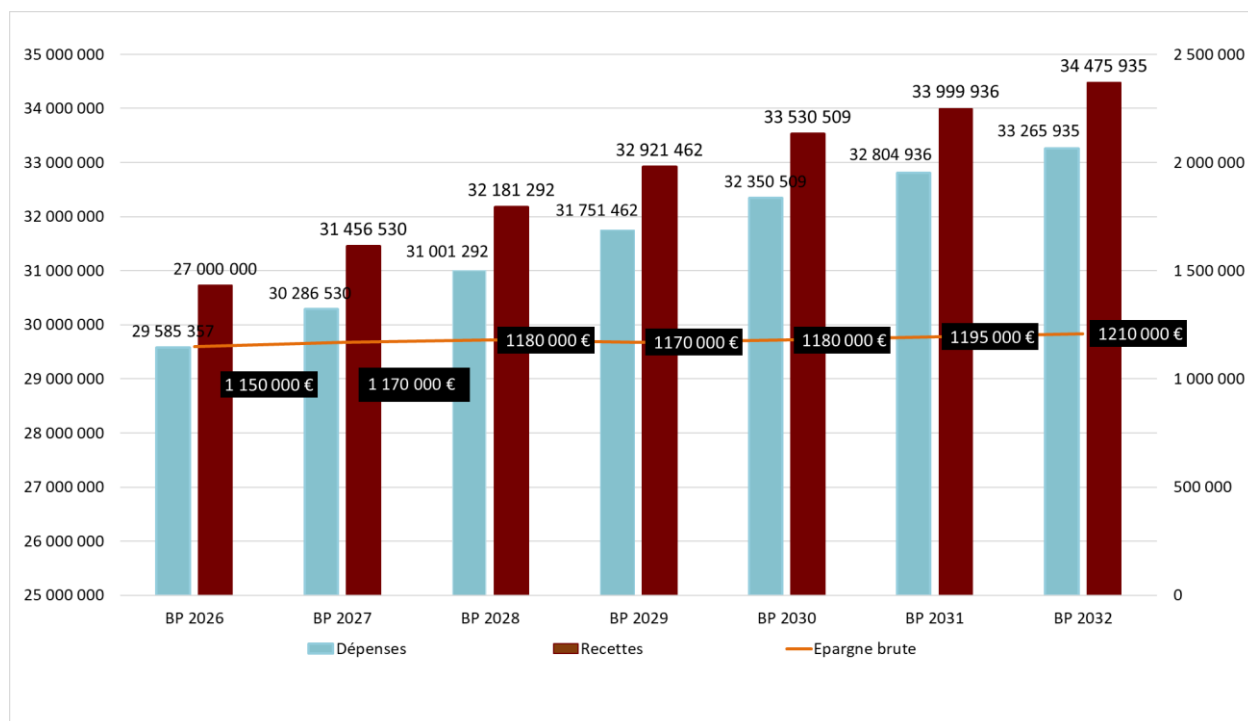
Le projet de budget 2026 finalisera la mise en œuvre du projet de collectivité. Compte tenu des élections en mars prochain, il s'agira d'un budget de reconduction sans nouvelle mesure majeure qui engagerait la Commune au-delà d'avril 2026. Ce budget permettra le fonctionnement des services publics, dans le respect des contrats passés, des engagements pris dans le cadre du projet de collectivité et conformément à l'avancement des projets en cours.

Cependant, dans le contexte d'incertitude sur les éléments qui seront portés en fine dans la loi de finances et notamment les éventuelles ponctions sur le budget des collectivités locales, la construction de ce budget est un exercice complexe. Aussi, les orientations et les grands équilibres financiers sont à envisager avec prudence.

A- Trajectoire financière

La stratégie financière de la Collectivité s'articule autour de la préservation indispensable de son autofinancement, en tant qu'indicateur majeur d'appréciation de la santé financière de la Ville, et principale garante de sa capacité d'action. La trajectoire de l'autofinancement s'inscrit dans une logique de maîtrise des épargnes, à un niveau équivalent à ceux des budgets 2025 et 2026.

Trajectoire de l'autofinancement brut 2026-2032 :



Les niveaux d'autofinancement projetés conditionnent directement la trajectoire d'évolution des recettes, et de facto, des dépenses, dans le cadre infra annuel suivant :

Budget	2024	2025	Croissance 2025/2024	2026	Croissance 2026/2025	2027	Croissance 2027/2026
Recettes de fonctionnement	29 390 K€	30 070 K€	+2,32%	30 735 K€	+2,22%	31 455 K€	+2,35%
Dépenses de fonctionnement	28 080 K€	29 040 K€	+3,42%	29 585 K€	+1,88%	30 285 K€	+2,37%
Autofinancement brut	1 310 K€	1 030 K€	-21,27%	1 150 K€	+11,61%	1 170 K€	+1,75%

La trajectoire s'inscrit globalement dans une stabilisation des épargnes à partir du budget 2025. La Ville propose ainsi d'acter une progression annuelle similaire des recettes et des dépenses, avec toutefois une crainte forte sur les incidences financières d'éventuels désengagements de l'Etat et de participation au redressement des finances publiques.

B- Les perspectives de recettes pour 2026

Compte tenu des hypothèses de croissance, la Ville projette une augmentation relativement limitée des ressources de la Collectivité (autour de + 2,2 %) qui se décline de la manière suivante :

- **Une dynamique fiscale modérée, assise sur la revalorisation forfaitaire légale des valeurs locatives, sans augmentation des taux de fiscalité locale par le Conseil Municipal**

Si celui-ci reste à confirmer, le niveau de revalorisation légale des valeurs locatives (taux d'inflation glissant de novembre 2024 à novembre 2025) pourrait s'élever autour de + 1,0 %, évolution sensiblement inférieure à celle connue en 2024 (+ 1,7 %) et 2023 (+ 3,9 %). De manière complémentaire à cette revalorisation, il est projeté une évolution « physique » des bases (nouvelles constructions/adjonctions sur construction existante) de + 0,45 %. Les taux de taxe foncière (propriétés bâties et non bâties) seront maintenus à leur niveau actuel. Aussi, ces éléments devraient générer une recette fiscale directe complémentaire limitée à 230 000 euros de BP à BP.

S'agissant de la fiscalité indirecte, il est globalement anticipé une légère augmentation. Concernant les droits de mutation, la contraction du marché immobilier et la baisse des prix des biens a conduit à une diminution de plus de 12 % du produit des DMTO en 2024, à l'inverse la reprise modérée du marché immobilier permet d'anticiper une hausse en 2025 d'environ + 15 %, montant légèrement supérieur au montant budgété. La poursuite de la reprise du marché étant anticipée l'année prochaine, l'inscription budgétaire 2026 est proposée à + 11,7 % par rapport à l'inscription 2025.

L'ensemble de ces éléments, hors retours aux communes exposés plus loin, devrait générer une recette fiscale complémentaire de 346 500 euros de BP à BP, soit + 1,97 %, évolution similaire à celle de 2025 mais sensiblement inférieure à celles connues lors des exercices budgétaires précédents.

➤ Baisse des dotations versées par l'Etat

Après deux années de légères augmentations, qui ne couvraient cependant pas l'inflation en 2024 et 2023, 2025 a connu une légère diminution, succédant depuis plus de 10 ans à des baisses parfois très fortes. Les éléments figurant au projet de loi de finances 2026 permettent d'anticiper à nouveau une légère diminution de la dotation globale de fonctionnement. La péréquation horizontale, financement de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ne sera pas, à nouveau, financée par un abondement de l'enveloppe globale des concours aux collectivités. A noter que le Projet Loi des Finances (PLF) 2026 prévoit de façon inique une diminution très importante des allocations compensatrices de - 25 %, pour revenir au montant de 2021. Cela représenterait un manque à gagner d'environ 148 000 euros pour la Collectivité. Cette disposition étant très attaquée dans les débats au Parlement, elle n'est à ce stade pas intégrée aux montants présentés ici.

Ainsi, l'inscription budgétaire est proposée en légère diminution de BP à BP de - 27 000 euros, soit - 0,8 %.

➤ Un partenariat consolidé avec les partenaires institutionnels (Nantes Métropole et CAF)

Comme les années passées, la Ville pourra continuer de s'appuyer sur des partenariats institutionnels forts, en particulier de Nantes Métropole, qui constitue le premier contributeur institutionnel au budget communal.

En premier lieu, le budget 2026 intégrera les dispositions du Pacte financier de solidarité métropolitain 2022-2026, en matière de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et d'Attribution de Compensation (AC), qui ont été réajustées à la hausse pour tenir compte des critères de répartition, et de la convention de gestion pour l'entretien et la gestion des espaces verts d'abords de voirie, telle qu'approuvée par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges. Pour autant, les dotations métropolitaines ayant fait l'objet d'une recette exceptionnelle de 180 000 euros en 2025, le montant 2026 apparaîtra en diminution de BP à BP de 160 000 euros.

En second lieu, dans la continuité des budgets 2024 et 2025, le budget 2026 intégrera les nouveaux dispositifs contractualisés avec la Caisse des Allocations Familiales en 2023. Le partenariat s'incarne dans le cadre de la Convention Territoriale Global (CTG) renouvelée en 2025 par le versement de « bonus territoires » bénéficiant à l'ensemble des équipements et services du territoire (dont ceux gérés par les partenaires associatifs) dans le cadre d'une enveloppe budgétaire globalement en légère augmentation. Les inscriptions sont prévues en forte augmentation afin de se recalculer sur les montants réalisés. A l'inverse le fonds de soutien aux activités périscolaires lié à la semaine de 4,5 jours est supprimé.

➤ **Un ajustement prudentiel des recettes tarifaires**

Le niveau des recettes tarifaires a fortement été marqué par la crise sanitaire dont les effets se sont prolongés bien au-delà des années 2020/2021. Si celles-ci se sont partiellement reconsolidées en 2022, 2023 et 2024, sous l'effet d'une fréquentation en nette hausse des services proposés (en particulier des services de restauration scolaire et d'accueils de loisirs périscolaires), l'évolution est prévue plus modérée en 2025 et 2026, dans un contexte de fort ralentissement de l'inflation. L'évaluation se voudra prudente et sans embellie, dans une inscription au plus juste des réalisations attendues. L'évolution faciale est principalement due à l'augmentation des recettes de la Petite Enfance, avec la réouverture en année pleine sur 2026 de la Maison des Fripouilles.

Projection indicative de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitres		BP 2025	BP 2026	Différentiel	Evolution 2026/2025
013	Atténuation de charges	440 000 €	400 000 €	- 40 000 €	-9,1 %
70	Prestations de services	1 798 565 €	1 969 990 €	+ 171 425 €	9,5 %
73	Impôts et taxes	22 398 757 €	22 585 822 €	+ 187 065 €	0,8 %
74	Dotations, subventions et participations	5 150 910 €	5 551 915 €	+401 005 €	7,8 %
75	Autres produits de gestion courante	234 350 €	207 500 €	-26 850 €	-11,5 %
77	Produits exceptionnels	46 605 €	20 000 €	-26 605 €	-57,1 %
Recettes réelles		30 069 187 €	30 735 228 €	666 042 €	2,22 %

C- L'évolution des dépenses de fonctionnement pour 2026

La Collectivité projette une progression modérée des dépenses de fonctionnement (autour de + 1,9 %), mais impactée par les directives nationales :

➤ **Une quasi-stagnation des budgets des services (charges à caractère général et charges de gestion courante)**

Du fait d'une inflation anticipée comme plus faible en 2026 et des efforts de gestion conduits par les différents services de la Collectivité, le budget 2026 est prévu en évolution limitée. Ainsi, après retraitement des dépenses liées aux mesures éducatives au goût (équilibrées en dépenses/recettes), l'inscription de BP à BP est limitée à + 0,3 %, l'évolution faciale étant de + 1,5 %.

Ces dépenses intègrent les éléments nécessaires au fonctionnement des services publics, dans le respect des contrats passés et des engagements en cours dans le cadre du projet de collectivité.

S'agissant des fluides, la Collectivité a pu s'appuyer sur la mutualisation des marchés publics métropolitains qui ont permis de maîtriser les évolutions dès 2023. L'effet d'amortissement est sensiblement inférieur en 2025 et 2026, malgré les effets de la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique.

➤ **Une progression plus limitée des charges de personnel**

En 2026, la part des dépenses de personnel dans le budget devrait se maintenir autour de 70 % des dépenses globales de fonctionnement. L'augmentation des dépenses de personnel est plus modérée (+ 2,08 %) mais toujours impactée par des décisions gouvernementales qui pèsent lourd :

- la mise en œuvre de la participation à la mutuelle santé (+ 65 000 euros),
- l'augmentation de la cotisation CNRACL de 3 points (+ 200 300 euros),
- l'augmentation URSSAF de 1 point (+ 71 000 euros).

Par ailleurs, avec la finalisation des actions inscrites au projet de collectivité, l'évolution de la masse salariale concerne des créations de poste : 2 ETP en lien avec l'augmentation de la capacité d'accueil de la Maison des fripouilles et un poste pour l'accompagnement dédié à l'aménagement du territoire et cadre de vie des Couëronnais et Couëronnaises.

➤ **Une consolidation des subventions versées aux associations et au CCAS**

Cette année, il sera proposé de voter les subventions aux associations dès le vote du budget, dans la limite des subventions de fonctionnement accordées en 2025.

La subvention d'équilibre pour le CCAS est en augmentation de +2,3%, en cohérence avec les engagements en matière de solidarité et de cohésion sociale.

➤ **Une diminution des autres contributions financières obligatoires**

Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) est prévu en légère diminution afin de tenir compte de l'évolution constatée en 2025.

Les intérêts de la dette sont prévus en augmentation, tenant compte de la souscription d'un emprunt en 2025 et en cours d'année 2026 pour le financement partiel des dépenses d'investissement.

A l'inverse le prélèvement loi SRU diminue sensiblement par rapport à l'inscription 2025, grâce à l'augmentation des dépenses déductibles.

Projection indicative de l'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement 2026/2025

Chapitres budgétaires		BP 2025	BP 2026	Différentiel	Evolution 2025/2023
011	Charges à caractère général	5 498 412 €	5 552 500 €	+54 088 €	+1,0%
012	Frais de personnel et charges assimilées	20 180 000 €	20 600 000 €	+ 420 000 €	+2,1%
014	Atténuations de produits	197 000 €	157 000 €	- 40 000 €	-20,3%
65	Autres charges de gestion courante	3 000 537 €	3 075 000 €	+ 74 463 €	+2,5 %
66	Charges financières	115 000 €	180 000 €	+ 65 000 €	+ 56,5 %
67	Charges exceptionnelles	48 001 €	20 000 €	-28 001 €	-58,3 %
Dépenses réelles		29 038 950 €	29 584 500 €	+ 545 550 €	+1,88 %

D- Les perspectives d'investissements 2026

L'élaboration du budget d'investissement pour l'exercice 2026 traduit les engagements du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2021-2026, répondant au projet de collectivité. Ainsi, les dépenses d'équipement sont évaluées à environ 7,5 millions d'euros et en augmentation par rapport au BP 2025. Le niveau d'autofinancement brut est fixé à 1 150 000 euros, soit 15 % des dépenses d'équipement.

A titre d'illustration, on peut noter les travaux de réhabilitation du DOJO qui démarrent actuellement, la végétalisation des cours d'écoles Anne-Frank et Léon-Blum (reportée de 2025 à 2026 suite à l'infructuosité des marchés), la finalisation de la rénovation des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville, le lancement des travaux de restauration de la Tour à plomb ou la réhabilitation du bâtiment place des Cités dont les études de maîtrise d'œuvre sont en cours ou encore le déploiement des caméras de vidéoprotection sur l'espace public en lien avec l'adhésion au CSU depuis le 1^{er} janvier 2025.

ANNEXE

Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politique publique (hors masse salariale) : **8 985 000 €**

